



Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ commune.sepmeries@orange.fr

2022/192

Nous, Maire de la Commune de SEPMERIES :

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R et R44,

Vu la demande de l'Entreprise DUEZ et COMPAGNIE – 71-73 rue de Sainte Olle – 59554 NEUVILLE ST REMY afin d'effectuer des travaux de remplacement de support dans la rue Batarde 59269 SEPMERIES

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux à partir du Mardi 3 janvier 2023 de 8 heures à 20 heures et pour une durée de 30 jours calendaires.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit. Restriction sur section courante dans le sens des points de repères décroissants. La prescription prendra effet du Mardi 3 janvier 2023 de 8 heures à 20 heures et pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation de jour sera assurée par l'Entreprise DUEZ et COMPAGNIE.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, dans le hall de la Mairie et publié.

ARTICLE 4 : Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,
- Entreprise DUEZ et COMPAGNIE – 71-73 rue de Sainte Olle – 59554 NEUVILLE ST REMY

Fait à SEPMERIES, 16 Décembre 2022

Le Maire


SOSZYNSKI Thierry

